



Les acteurs de l'hydrolie normands à Bruxelles



Thématique

Type d'actualité

Le 13 février 2024, l'Antenne de la Région à Bruxelles a accueilli une délégation d'acteurs normands actifs dans le secteur de l'énergie hydrolienne. Cette délégation était composée de représentants des deux projets pilotes en cours de développement dans le Raz Blanchard - FLOWATT (représenté par CMN/Hydroquest et Qair) et Normandie Hydroliennes 1 (représenté par la *joint venture* Normandie Hydroliennes, EFINOR et Proteus Marine Renewables) - mais aussi de la filière Normandie Maritime, de l'AD Normandie et de la Direction Energie, Environnement, Développement durable (DEEDD) de la Région.

Ce déplacement fait suite à l'échange le 7 décembre 2023 à Bruxelles entre le Président Hervé Morin, et Charlina Vitcheva, directrice générale de la direction générale MARE (affaires maritimes et pêche) de la Commission européenne. Cet échange avait notamment permis de rappeler les atouts de la Normandie dans le secteur de l'énergie hydrolienne, avec les puissants courants marins du Raz Blanchard au large du cap de la Hague, et de souligner le soutien européen, tant sur le plan politique que financier, à une énergie renouvelable qui s'inscrit pleinement dans les objectifs du Pacte vert pour l'Europe (réduction de 55% les émissions de GES de l'UE d'ici 2030 et atteinte de la neutralité carbone de l'UE à l'horizon 2050).

Les différentes rencontres du 13 février ont permis de revenir précisément sur les modalités de ce soutien européen :

- Les rencontres avec l'eurodéputé français Christophe Clergeau et avec le Représentant permanent adjoint de la France auprès de l'UE, Cyril Piquemal, ont porté principalement sur les aspects règlementaires du soutien européen au secteur de l'hydrolien, en particulier via la nouvelle version de la directive sur les énergies renouvelables (RED III), adoptée en octobre 2023, et le règlement sur les industries à zéro émission nette (NZIA/*Net-Zero Industry Act*), qui a fait l'objet d'un accord politique entre le Conseil et le Parlement européen en février 2024 et qui doit encore être officiellement adopté dans les prochaines semaines. Ces deux textes identifient comme stratégiques les projets de production d'énergies renouvelables (dont l'hydrolien) et prévoient la mise en place de procédures administratives simplifiées ainsi qu'un accès facilité aux financements européens.

- Les rencontres avec des représentants des directions générales affaires maritimes et pêche (MARE), recherche & innovation (RTD) et action climatique (CLIMA) de la Commission européenne ont permis de revenir plus précisément sur les échéances et les modalités de positionnement sur les appels à projets européens mobilisables pour les projets hydrolien, principalement dans le cadre d'Horizon Europe, le programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation 2021-2027, et du Fonds d'innovation, qui soutient des projets de démonstration à grande échelle de technologies innovantes pour la décarbonation de l'économie européenne et dont l'appel à projets 2023 se clôturera le 9 avril prochain.

Lors de ces rencontres, les acteurs normands de l'hydrolien ont également évoqué l'importance de mettre en place au niveau européen un fonds d'assurance commun aux projets d'énergies renouvelables émergentes (qui pourrait concerner aussi l'éolien offshore flottant par exemple), qui permettrait d'accélérer le déploiement de ces technologies.

La Commission européenne a lancé sa réflexion sur les objectifs climat-énergie européens post-2030 en proposant, le 6 février 2024, une cible de réduction de 90% des émissions de GES de l'UE d'ici 2040. Cet objectif sera concrétisé par la publication d'une proposition législative après les élections européennes de juin 2024 et la nomination de la nouvelle Commission européenne à l'automne 2024.

Pour en savoir plus: